

« proches de notre condition, plus l'illusion est complète, l'intérêt puissant, et l'instruction frappante. »

« Il est donc vrai que par les représentations et la lecture du mélodrame, le peuple s'instruit à devenir meilleur. Vous ne nierez pas que, dans les pièces de ce genre, on n'ait reproduit fréquemment sur la scène de beaux exemples de morale et de vertu, des actes d'héroïsme, des traits de bravoure et de fidélité puisés dans nos annales. Le mélodrame doit donc exercer sur nos mœurs une influence utile, puisque l'éternelle morale qu'on y recueille est la récompense des bonnes actions et la punition des mauvaises. »

— « Je serais curieux de savoir, s'écria mon vieux pédant, ce que vous trouvez de moral et d'instructif dans... »

— « Je me récuse, monsieur ; déjà j'ai eu l'honneur de vous dire qu'il ne m'appartient pas de juger des confrères auxquels je reconnais un très-grand talent. Il est convenu que je ne défends ici que le mélodrame classique, celui auquel on a couru pendant vingt-cinq ans, et auquel on reviendra bientôt. Je le prédis. »

— « Peu m'importe ! seulement je vous demanderai ce que vous trouvez de si beau dans cette classe populaire qui s'amuse à lire au lieu de travailler. Pourquoi faut-il que le peuple français connaisse

l'histoire de son pays ? Cela n'est pas du tout nécessaire. Quand le boutiquier, l'artisan, l'ouvrier a consacré six jours au travail, il a besoin de dissipation. La promenade, le grand air, et l'exercice du corps, voilà ce qu'il lui faut. Je ne veux pas que son esprit vienne se tendre et se fatiguer à la représentation d'un drame. Jadis c'était dans les guinguettes... »

— « Eh ! monsieur, vous n'avez donc pas lu les relevés statistiques de nos départements ? Sur 1130 meurtres commis en France dans l'espace de quatre ans, 546, c'est-à-dire plus de la moitié, l'ont été par suite de rixes dans les cabarets. Cela prouve assez contre votre opinion. Mieux vaut sans doute que ces honnêtes familles aillent puiser des leçons de morale dans les théâtres du mélodrame, à raison de quinze ou vingt sous par tête. »

— « Qu'on leur donne, comme autrefois, des farces, des danses de corde. »

— « La farce, a dit un de nos meilleurs écrivains, est le spectacle de la grossière populace. C'est un plaisir qu'il faut lui laisser, mais dans la forme qui lui convient, c'est-à-dire des tréteaux pour théâtre, et pour salle des carrefours. Par là il se trouve à la bienséance des seuls spectateurs qu'il convienne d'y attirer. Mais lui donner des salles décentes et d'une forme régulière,

l'ornement de musique, de danses, de décorations agréables, c'est dorer le bord de la coupe où le public va boire le poison du vice et du mauvais goût; c'est afficher ouvertement le projet de corrompre, de démoraliser, d'abrutir une nation.»

— « Quelques mélodrames, j'en conviens, méritent d'être exceptés de la proscription; mais vous ne nierez pas au moins que le style de ces pièces ne soit ordinairement plat ou ampoulé, rempli de lieux communs ou de sentences rebattues? »

— « Ma foi, soit dit sans offenser personne, je ne le trouve pas plus mauvais que celui de beaucoup de pièces jouées aux grands théâtres. Je pourrais citer dans Sédaine, dans Mercier, et autres plus modernes, telles phrases plus ridicules que celles qui ont été méchamment recueillies ou supposées par des critiques de mauvaise foi. »

— « Les mélodrames fourmillent d'invéraisemblances. »

— « Pas plus en vérité que certains ouvrages desquels on a parlé avec éloge. »

— « Les règles de l'art y sont méconnues, violées. »

— « C'est faux. Généralement les pièces remarquables en ce genre sont soumises ou à peu près aux trois unités. Celles de temps et de lieu sur-

tout y sont observées plus scrupuleusement que dans le *Déserteur*, *Richard*, *Sargines*, etc. Soyons donc de bonne foi: si les auteurs étrangers n'avaient remarqué dans certains mélodrames un puissant intérêt, des formes dramatiques, de belles situations amenées avec art, et un style convenable, ils n'auraient pas pris la peine de les traduire *littéralement*, et j'en pourrais désigner beaucoup auxquels on a fait cet honneur. Enfin, il me semble qu'au lieu de verser le ridicule sur les hommes de lettres qui ont adopté ce genre, on devrait au contraire leur savoir gré de transporter sur notre scène l'élite des pièces allemandes ou anglaises; ce qu'ils ne font toutefois qu'après les avoir améliorées en leur donnant une forme régulière. »

— « Monsieur, me dit la noble dame en se tournant vers moi, et m'honorant d'un gracieux sourire, j'ai bien écouté tout ce qui a été dit pour et contre le mélodrame, et je n'hésite point à vous donner gain de cause. Seulement il me semble que vous avez été trop modeste en faisant au peuple les honneurs exclusifs de ce genre. La bonne société l'aime aussi et le recherche avec empressement. Bien plus, (mais ceci, je le dirai tout bas) je préfère le mélodrame à la tragédie; j'y trouve plus de vérité, plus d'intérêt, plus d'entente de la scène, et surtout plus de naturel. Il me touche, m'émeut, m'attendrit; ce

qu'il me retrace rentre dans les habitudes de la vie ordinaire, tandis que les grandes infortunes vraies ou supposées de ces héros montés sur des échasses et parlant un langage emphatique me laissent au moins indifférente. »

— « Frémissez ! levez-vous, mânes de Corneille, de Voltaire, de Crébillon !.... s'écria le petit homme. »

— « Pourquoi les déranger ? monsieur, laissez-les dormir en paix, car je n'ai pas le moins du monde l'intention de les offenser. J'adore les beaux vers, et ne me lasse pas de lire les ouvrages de Racine et les sublimes rêveries de Lamartine ou de Victor Hugo. Mais de beaux vers ne suffisent pas pour faire une bonne pièce ; vous ne me prouvez jamais qu'une exposition en deux ou trois scènes bien longues, composées de tirades éternelles presque toujours ennuyeuses, vaille, sous le rapport dramatique, le premier acte de tel mélodrame, où je vois s'engager, dès les premiers mots, une action vive, intéressante ; où chaque personnage se présente avec son caractère et le langage qui lui est propre ; où l'intérêt s'accroît de scène en scène, d'acte en acte, et me tient palpitante pendant deux ou trois heures jusqu'à ce que la catastrophe vienne m'arracher des larmes. Je l'avoue à ma honte, jamais je n'ai pleuré à la tragédie ; et fussiez-vous me traiter de barbare, je vous

dirai que je vais au théâtre pour rire ou pour pleurer. Malheur à l'auteur dramatique qui laisse le spectateur impassible !

« Il est bien entendu aussi qu'au théâtre je préfère la prose à la poésie. C'était l'opinion de Diderot, de Mercier, de Beaumarchais, sans parler de ce bon M. de Robespierre, dont vous nous avez dit la pensée à propos du drame. »

— « Eh bien, monsieur ! me dit mon interlocuteur en se mordant les lèvres et en grimaçant d'une manière convulsive, vous devez être content, vous avez obtenu le suffrage de madame. »

— « Celui de toutes les femmes, ajouta la belle châtelaine. Faites-nous pleurer, messieurs, vous serez toujours certains de réussir. »

— « Mais enfin, monsieur, puisque le mélodrame est une si belle chose, d'où vient que j'entends dire de tous côtés : Le théâtre se meurt ! nous sommes à l'agonie ! Tel est le cri de détresse de toutes les entreprises théâtrales ! »

— « Si vous en cherchez la cause, monsieur, vous la trouverez :

« 1° Dans le trop grand nombre des théâtres à Paris. Huit ou dix pourraient y prospérer : il y en a quarante-quatre ; savoir : vingt-deux autorisés, seize dits de société où l'on entre en payant, et six hors barrière ;

« 2° Dans le taux excessif des appointements ;

« 3° Dans le luxe des décorations et des costumes ;

« 4° Dans la manie des pièces à tableaux qui force à doubler le nombre des décorations et à tripler celui des ouvriers machinistes, détruit toute vraisemblance, oblige l'auteur à faire plusieurs expositions, rompt l'intérêt, et empêche les spectateurs de s'identifier avec des personnages qui ne font que passer comme des ombres chinoises. C'est le cachet de la paresse et de la médiocrité, c'est la ruine de l'art dramatique ;

« 5° Dans cette masse énorme de billets donnés et revendus ensuite à vil prix dans des bureaux clandestins, et souvent même à la porte des théâtres ;

« 6° Dans la confusion des genres ;

« 7° Dans la faiblesse ou le dévergondage des pièces et leur éternelle tendance vers les allusions politiques. Les scènes des rues ont tué le théâtre ;

« 8° Dans l'ambitieuse préoccupation des uns et l'excessive misère des autres ;

« 9° Dans l'abandon gratuit d'un certain nombre de loges¹ ;

¹ Croirait-on, par exemple, que la loge dont monsieur le Préfet de police jouit dans les théâtres autorisés, calculée à raison de quatre places seulement, donne par année l'entrée gratuite à quarante mille huit cent quatre-vingts personnes presque

« 10° Dans le droit exorbitant perçu au profit des pauvres sur de misérables recettes, insuffisantes pour payer les premiers frais. Il est contraire à la raison, à la justice de percevoir un impôt sur des pertes. Quand une maison est en non-valeur, quand un champ est ravagé par la grêle, on dégrève le contribuable. Si, dans la session prochaine, une loi ne supprime pas cet odieux impôt, avant un an plus de la moitié des théâtres aura péri. Sous prétexte de soulager quelques soi-disant pauvres à domicile, l'inexorable commission des hospices aura privé de domicile et de pain deux à trois mille familles qui vivent autour de ces établissements ; elle aura entraîné la banqueroute de malheureux spéculateurs qui, grâce à elle, n'ont plus en perspective que le déshonneur et la prison. »

— « Voilà, j'en conviens, bien des causes de mort, mais je sais aussi plus d'un remède. Et d'abord je réduirais le nombre des théâtres à huit, comme le fit Napoléon en 1807. »

— « C'est impossible. »

— « Impossible ! d'où vient ? »

toutes opulentes et qui prendraient des billets au bureau si elles n'étaient assurées de voir, à leur tour, toutes les pièces nouvelles ? Cet abus vient d'être singulièrement modifié. A l'exemple de M. de Belleyme, son prédécesseur, M. Gisquet soutient de tout son pouvoir les administrations théâtrales dont il connaît la misère. Grâce leur soient rendues !

— « Et la légalité ! »

— « Poussée à l'excès, elle équivaut presque à l'anarchie. Quand une maison brûle, on l'abat pour sauver le quartier ; un membre est-il gangréné ? on le coupe. J'ordonnerais la démolition de toutes les salles où l'on ferait banque-rote. Il existe à ce sujet un décret de l'empereur, qui a toujours force de loi. »

— « Mais, monsieur, c'est de l'arbitraire, de la tyrannie, du despotisme. »

— « Pas le moins du monde ; vous êtes avertis. Quand la police a fait mettre au bord d'une rivière des poteaux qui indiquent le gué et les bas-fonds, tant pis pour celui qui passe outre ; s'il se noie, il l'a voulu. »

— « Sans doute on place des garde-fous sur les ponts pour les gens raisonnables, mais cela n'empêche pas les insensés et les suicides de les franchir pour s'élancer dans la rivière. »

— « Tant pis pour eux. »

— « Pour me résumer, je pense que l'on pourrait peut-être remédier au mal en adoptant les mesures suivantes :

« La suppression entière des loges et billets gratis ;

« La clôture des bureaux clandestins, où l'on vend des objets volés : car ce n'est pas pour les vendre qu'on donne des billets de faveur ;

« Le retrait du privilège pour tout théâtre dont le directeur aura failli ;

« L'examen préalable des ouvrages dramatiques par des hommes sages, expérimentés, et qui s'interposeraient comme arbitres entre les directeurs et les auteurs ;

« Un cautionnement égal aux dépenses d'une année, de la part de tout directeur nouveau. L'obligation à chaque théâtre de se renfermer dans les termes de son privilège, sous peine d'amendes très-fortes et de clôture.

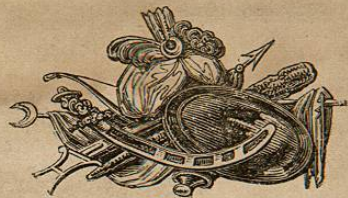
« A ces conditions, la scène française pourra voir renaître de beaux jours. Après une course longue et fatigante, on sent le besoin du repos. Il en est de même du théâtre. On a battu toutes les routes du vice et du crime, épuisé toutes les ressources de l'absurde et de l'inconnu, toutes les combinaisons ridicules et atroces. On reviendra bientôt à l'intérêt vrai, à l'intérêt de tous les temps et de tous les âges, à l'intérêt de cœur, et l'on obtiendra encore de brillants et légitimes succès. »

— « Très-bien ; mais qui fera ces bons ouvrages ? de qui les espérez-vous ? »

— « De ces mêmes auteurs que vous blâmez aujourd'hui. A peine sortis de l'adolescence, ils cèdent à l'entraînement de l'exemple. Disciples ardents de l'école nouvelle, ils s'abandonnent à

toute la fougue de la jeunesse et des passions; enthousiastes de la liberté illimitée dont ils abusent, ils courent et bondissent à travers champs, comme de jeunes chevaux échappés et sans frein. Mais bientôt ils s'attacheront à la société par de doux liens; devenus époux et pères, ils comprendront ce qu'ils feignent d'ignorer ou ce qu'ils ignorent en effet; ils ne voudront pas exposer leur jeune épouse à rougir en voyant des scènes qu'ils n'oseraient avouer en face de l'innocence. Cédant alors à l'irrésistible ascendant de la raison, ils ne composeront plus que des ouvrages admis par les convenances, et maudiront eux-mêmes la route dangereuse qu'ils ont parcourue d'abord, et les précipices par lesquels ils ont passé. »

G. DE PIXÉRÉCOURT.



LES VICES A LA MODE.



J'avoue qu'en commençant ce chapitre, je suis embarrassé par le titre même. Qu'est-ce qu'un vice? En physique, autant que je puis me le figurer, c'est l'absence ou la déféctuosité d'une partie qui altère ou paralyse le tout. Ma définition peut être inexacte, mais je la crois suffisante. Eh bien! nous voyons des machines humaines qui, loin d'être altérées ou paralysées par des vices, leur doivent leur position, leur équilibre, leur usage: ma définition est donc mauvaise: en voici une autre: le vice est le complément de l'homme.

Qui ne sent d'abord ce que ma phrase a de